

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|-----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 9 fr. | 16 fr. 50 | 30 fr. |
| | 9 fr. 50 | 17 fr. 50 | 32 fr. |

TÉLÉPHONE 81 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES | 1 fr. 50 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 50 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | 2 fr. 50 |
| » 2 ^e page | 4 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

On essaie vainement de pronostiquer comment se règlera la question ministérielle. Le gouvernement démissionnera-t-il au début de la session parlementaire ou bien provoquera-t-il un débat sur la politique générale qui permettrait à la majorité de se dégager ? On le saura bientôt. — La journée du Premier Mai en France et à Paris.

On a voté contre le fascisme. On a voté contre le communisme. On a voté pour la République. Le fascisme aurait provoqué une révolution révolutionnaire. Le communisme aurait provoqué une révolution réactionnaire.

L'un et l'autre nous auraient valu une guerre de désastre et de catastrophe.

Entre ces deux dangers différents d'aspect, mais aussi redoutables, il n'y avait qu'un moyen, c'était de se maintenir ferme dans la voie démocratique qui a sauvé notre pays.

C'est ce que les électeurs ont fait. Et la République continue.

Voilà une vérité d'évidence qui domine de haut toutes les subtilités des statistiques électorales.

Ce fait va s'imposer et régler le groupement de la nouvelle Chambre où dès leurs débuts certains échauffés devront modérer leurs ardeurs. Les troupes de M. de Kérillis, même conduites par M. Reynaud, seront obligées de renoncer aux objectifs qu'elles avaient désignés à leurs électeurs. Elles ne tiennent pas le pouvoir !

Et le redressement financier de la France sera une œuvre républicaine, comme le fut le salut de la Patrie !

Nous allons voir maintenant comment va se régler la question ministérielle.

On ne sait pas si le Président du Conseil remettra au Président de la République sa démission et celle de ses collaborateurs.

Ce qu'il y a de sûr c'est que dans ce cas, le Président de la République, tenant compte des volontés exprimées par le pays, chargera M. Poincaré de constituer le nouveau ministère.

Et il n'est pas douteux non plus, après ses déclarations de Bordeaux et de Carcassonne, que M. Poincaré acceptera de rester au pouvoir.

Alors, il s'agira de savoir s'il entend conserver tous ses collègues et s'il présentera à la Chambre un nouveau gouvernement constitué suivant l'ordre et la proportion des partis dans la Chambre ancienne !

Le problème est délicat. Peut-être aussi sa solution ne dépend-elle pas de M. Poincaré tout seul. Il se peut, en effet, que certains de ses collaborateurs ne veuillent pas rester au Gouvernement ou que, jugeant la situation autrement que le Président du Conseil, ils soient partisans de modifier la composition du Cabinet.

En tout cas, on aura bientôt une première indication sur ce que pense à ce sujet le Chef du Gouvernement.

Aujourd'hui ou demain, M. Poincaré recevra la lettre de démission de M. André Fallières, ministre du Travail, que les électeurs de son arrondissement ont démissionné sans ménagement, sans pitié et sans respect. Le Président du Conseil sera bien obligé d'en saisir le Conseil des Ministres.

Alors, ou bien M. Poincaré proposera à ses collègues de remplacer purement et simplement M. André Fallières. Et alors c'est qu'il aura, sans doute, la volonté d'aller ainsi jusqu'à la rentrée parlementaire et d'offrir à la nouvelle majorité un moyen de s'affirmer dans un débat sur la politique générale.

Ou bien il décidera de surseoir au remplacement du ministre Batta et alors c'est qu'il aurait vraisemblablement l'intention de donner, dès avant les premiers jours de juin, la démission collective du Gouvernement à M. Doumergue...

Il est vrai que les dilemmes les plus rigoureux ne sont souvent que des façons de raisonner et qu'il peut très bien se trouver une troisième solution à laquelle nous ne pensons pas.

Informations

Le 1^{er} Mai

Le 1^{er} mai a été absolument calme à Paris. Seuls les taxis étaient restés dans leurs garages, ce qui est là une simple mesure de prudence. Le chômage a été très réduit, sauf dans le bâtiment où l'arrêt a été total.

Pas de désordre dans la Banlieue. Dans les départements, il y a eu dans certains centres ouvriers un chômage assez fort, mais partout les manifestations se sont déroulées dans le calme.

L'ancienne Chambre et la nouvelle
 Voici, classée par groupes, la liste des membres de l'ancienne Chambre de 1924 (elle comptait 585 membres) :

14 démocrates, 15 membres de la gauche indépendante, 34 de la gauche radicale, 32 de la gauche républicaine-démocratique, 131 radicaux et radicaux-socialistes, 98 socialistes, 39 républicains socialistes et socialistes français, 32 républicains de gauche, 97 membres de l'Union républicaine-démocratique, 27 communistes, 28 députés n'appartenant à aucun groupe.

La nouvelle Chambre comptera 612 députés, répartis dans les divers groupes politiques suivants :

15 conservateurs, 148 républicains, 106 républicains de gauche, 55 radicaux, 123 radicaux et radicaux-socialistes, 47 républicains-socialistes, 101 socialistes unifiés, 2 socialistes-communistes, 14 communistes.

L'élection de Saint-Girons
 Suivant les premiers renseignements parvenus à Paris, au cours de la nuit de dimanche à lundi, M. Paul Lafont, député sortant, républicain-socialiste, avait été indiqué comme élu dans la circonscription de Saint-Girons (Ariège).

Toutefois, il manquait encore les résultats de plusieurs communes. Or, on a appris que, suivant les derniers chiffres connus, M. Paul Lafont n'était pas élu et que son concurrent, M. Galy Gasparrou, était en tête. Voici les résultats communiqués :

M. Galy Gasparrou, radical-socialiste, 7.346 voix, ELU.
 M. Paul Lafont député sortant, républicain socialiste, 7.154 voix.

La dépêche ajoute qu'il manque encore les résultats d'une seule commune, mais que ceux-ci ne peuvent pas modifier la situation.

56 maires démissionnent
 A la suite d'incidents qui se sont produits dans l'arrondissement de Saint-Girons et qui ont motivé une protestation de M. Paul Lafont, député sortant, ancien sous-secrétaire d'Etat, 56 maires de cet arrondissement ont résolu de donner leur démission.

M. Poincaré en Alsace et en Lorraine
 M. Poincaré, président du conseil, avant de se rendre le 6 mai à Metz, où il doit présider le banquet qui lui est offert par les maires de la Moselle, assistera le 5 mai à Strasbourg à l'assemblée des « Amis de l'Université » dont il est président.

Conventions franco-tchécoslovaques
 Le ministre du commerce, M. Bokanowski, assisté de M. Serruys, directeur des Accords commerciaux, a reçu la délégation tchécoslovaque envoyée pour négocier le renouvellement du traité de commerce. Après la signature à Prague, le 21 avril, d'un protocole fixant les bases tarifaires de l'alcool projeté, la délégation tchécoslovaque vient à Paris où elle s'occupe de la question des conventions relatives aux questions d'établissement de transports et communications, etc... Les discussions se poursuivront tous les jours au Ministère d'Abaissement des tarifs et de Commerce, et aboutissent aussi rapide que possible des pourparlers.

La note allemande
 La note allemande déclare que le gouvernement d'Empire a examiné soigneusement la proposition américaine, ainsi que le projet français.

« Les deux grandes pensées qui résultent de l'initiative du ministre français des affaires étrangères et de la proposition du gouvernement américain découlent, du travail, de la bonté et un peu d'indulgence. »

Tout cela, ce ne sont pas des marchandises introuvables.

Quant à vous, représentants du peuple, attention !

Quatre ans sont bien vite passés ! Vous avez peut-être fait trop de promesses pour les tenir toutes. Si vous en tenez seulement quelques-unes, ce sera déjà joli. Songez que vos électeurs vous observent, sans bienveillance, et que vos adversaires vous guettent. Méfiez-vous !

Notre moindre faute sera pesée, et songez que, même si vous n'en commettez pas, en quatre ans on peut tasser les attachements les plus sûrs...

Bonne chance pour vous et surtout bonne chance pour le pays ! [De l'Œuvre].

« Ce qu'il faut, c'est de la bonne volonté. »

Informations

Le 1^{er} Mai

Le 1^{er} mai a été absolument calme à Paris. Seuls les taxis étaient restés dans leurs garages, ce qui est là une simple mesure de prudence. Le chômage a été très réduit, sauf dans le bâtiment où l'arrêt a été total.

Pas de désordre dans la Banlieue. Dans les départements, il y a eu dans certains centres ouvriers un chômage assez fort, mais partout les manifestations se sont déroulées dans le calme.

L'ancienne Chambre et la nouvelle
 Voici, classée par groupes, la liste des membres de l'ancienne Chambre de 1924 (elle comptait 585 membres) :

14 démocrates, 15 membres de la gauche indépendante, 34 de la gauche radicale, 32 de la gauche républicaine-démocratique, 131 radicaux et radicaux-socialistes, 98 socialistes, 39 républicains socialistes et socialistes français, 32 républicains de gauche, 97 membres de l'Union républicaine-démocratique, 27 communistes, 28 députés n'appartenant à aucun groupe.

La nouvelle Chambre comptera 612 députés, répartis dans les divers groupes politiques suivants :

15 conservateurs, 148 républicains, 106 républicains de gauche, 55 radicaux, 123 radicaux et radicaux-socialistes, 47 républicains-socialistes, 101 socialistes unifiés, 2 socialistes-communistes, 14 communistes.

L'élection de Saint-Girons
 Suivant les premiers renseignements parvenus à Paris, au cours de la nuit de dimanche à lundi, M. Paul Lafont, député sortant, républicain-socialiste, avait été indiqué comme élu dans la circonscription de Saint-Girons (Ariège).

Toutefois, il manquait encore les résultats de plusieurs communes. Or, on a appris que, suivant les derniers chiffres connus, M. Paul Lafont n'était pas élu et que son concurrent, M. Galy Gasparrou, était en tête. Voici les résultats communiqués :

M. Galy Gasparrou, radical-socialiste, 7.346 voix, ELU.
 M. Paul Lafont député sortant, républicain socialiste, 7.154 voix.

La dépêche ajoute qu'il manque encore les résultats d'une seule commune, mais que ceux-ci ne peuvent pas modifier la situation.

56 maires démissionnent
 A la suite d'incidents qui se sont produits dans l'arrondissement de Saint-Girons et qui ont motivé une protestation de M. Paul Lafont, député sortant, ancien sous-secrétaire d'Etat, 56 maires de cet arrondissement ont résolu de donner leur démission.

M. Poincaré en Alsace et en Lorraine
 M. Poincaré, président du conseil, avant de se rendre le 6 mai à Metz, où il doit présider le banquet qui lui est offert par les maires de la Moselle, assistera le 5 mai à Strasbourg à l'assemblée des « Amis de l'Université » dont il est président.

Conventions franco-tchécoslovaques
 Le ministre du commerce, M. Bokanowski, assisté de M. Serruys, directeur des Accords commerciaux, a reçu la délégation tchécoslovaque envoyée pour négocier le renouvellement du traité de commerce. Après la signature à Prague, le 21 avril, d'un protocole fixant les bases tarifaires de l'alcool projeté, la délégation tchécoslovaque vient à Paris où elle s'occupe de la question des conventions relatives aux questions d'établissement de transports et communications, etc... Les discussions se poursuivront tous les jours au Ministère d'Abaissement des tarifs et de Commerce, et aboutissent aussi rapide que possible des pourparlers.

La note allemande
 La note allemande déclare que le gouvernement d'Empire a examiné soigneusement la proposition américaine, ainsi que le projet français.

« Les deux grandes pensées qui résultent de l'initiative du ministre français des affaires étrangères et de la proposition du gouvernement américain découlent, du travail, de la bonté et un peu d'indulgence. »

Tout cela, ce ne sont pas des marchandises introuvables.

Quant à vous, représentants du peuple, attention !

Quatre ans sont bien vite passés ! Vous avez peut-être fait trop de promesses pour les tenir toutes. Si vous en tenez seulement quelques-unes, ce sera déjà joli. Songez que vos électeurs vous observent, sans bienveillance, et que vos adversaires vous guettent. Méfiez-vous !

Notre moindre faute sera pesée, et songez que, même si vous n'en commettez pas, en quatre ans on peut tasser les attachements les plus sûrs...

Bonne chance pour vous et surtout bonne chance pour le pays ! [De l'Œuvre].

« Ce qu'il faut, c'est de la bonne volonté. »

lant de celle-ci répondent entièrement aux principes de la politique allemande. L'Allemagne n'a pas de plus haut intérêt que d'exclure la possibilité de conflits guerriers, et de voir assurée la vie des peuples, par un développement garantissant l'apaisement pacifique de tous les contrastes entre les Etats.

« La conclusion d'un pacte tel que celui du gouvernement des Etats-Unis rapprocherait certainement les peuples du but à atteindre. »

Angleterre et Egypte
 La réponse égyptienne à l'ultimatum britannique est prête ; elle va être remise à la Résidence britannique. On croit savoir que la réponse, conçue en termes amicaux, exprime que le gouvernement de l'Egypte ne peut pas admettre le droit pour l'Angleterre ou pour toute autre puissance d'intervenir dans la législation indépendante du Parlement égyptien ; mais, afin de montrer la bonne volonté et le désir de l'Egypte de maintenir des relations amicales avec l'Angleterre, le projet de loi sur les réunions publiques auquel l'Angleterre s'est opposé a été suspendu hier soir, comme il avait été prévu, et sera ajourné jusqu'à la prochaine session parlementaire.

La guerre « hors la loi »
 En réponse à M. Ramsay Mac Donald, sir Austen Chamberlain, ministre des affaires étrangères, a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement britannique accueillait avec plaisir la note du gouvernement des Etats-Unis.

« Nous avons étudié de très près le texte de traité proposé par M. Kellogg, a ajouté le ministre, ainsi que les observations et les suggestions s'y rapportant qui ont été faites par le gouvernement français. Nous ne doutons pas que cette initiative franco-américaine puisse avoir une issue satisfaisante. »

En Chine
 Un télégramme du ministre de la guerre annonce que les nationalistes chinois se sont emparés de Tsinan-Fou.

Les nordistes battent en retraite dans la direction de Sa-Tchéou.

Malgré la présence des gendarmes et de la police chinoise, qui s'efforcent de maintenir l'ordre, on signale de nombreux actes de pillage.

EN PEU DE MOTS...
 Le plus jeune député de la Chambre est M. Louis Dumat, élu dans le quartier de Plaisance, à Paris. Il est âgé de 26 ans.

On annonce que l'occupation d'Haïti par les troupes américaines prendra fin en 1930.

520.000 livres sterling d'or soviétique, arrivées lundi à Londres, ont été transportées à la Banque d'Angleterre.

Un décret royal italien donne pleine exécution à la convention franco-italienne sur les soieries, signé le 26 janvier 1927.

Le bulletin communiqué sur l'état de santé de M. Briand indique que l'amélioration continue.

Le dictateur espagnol Primo de Rivera s'est marié mercredi.

NOS ÉCHOS

Les réductions.
 Certaines peuplades nègres — raconte notre confrère Louis Marsolleau — réussissent, par des moyens appropriés, à réduire des têtes humaines coupées au volume d'une orange ordinaire. Après quoi on les donne sans doute aux petits noirs pour jouer à la balle. Les Japonais excellent à fabriquer des chènes et des cèdres de la hauteur d'un géranium et qui vivent parfaitement dans un pot de fleurs. C'est une étrange idée que de rapetisser à l'usage de Liliput, ce qui n'est utile qu'à sa grandeur normale, et le fait d'esprits dont le goût serait de ne jamais regarder le monde que par le gros bout de la lunette. Il paraît que la société de microscopie de Londres vient de recevoir d'un constructeur amateur un objet qui réalise un prodige de technique. C'est une machinette à écrire, grosse comme le poing. Elle fonctionne parfaitement et donne des lettres qui ne sont visibles qu'à l'aide d'une forte loupe. Cette curieuse machine est construite entièrement en or et en argent, et les lettres ont été gravées au moyen d'un poinçon de diamant.

Chef-d'œuvre, soit ! mais vain. La mécanique ne se doit qu'à des buts pratiques, et à quoi bon des rouages dont la mise en marche n'actionnera jamais un mouvement dont le besoin se fasse sentir.

Je me souviens qu'il y a bien des années, je me trouvais, moi tout humble poète, jeune, dans la boutique d'Alphonse Lemerre, passage Choiseul, au pied du haut comptoir en forme de chaire où trônait Hippolyte Perceped, le premier commis de la maison, en compagnie de François Coppée et de Théodore de Banville. Et le bon Coppée racontait, tout grésillant d'enthousiasme, qu'il venait de tenir dans sa main, chez lui, rue Oudinot, une petite loco-

LECTURES ET IMPRESSIONS

LES POÈMES « ARVERNES »

de M. Gandilhon Gens d'Armes

Qui, chez nous, ignore « l'Auvergnat de Paris » ? Personne, assurément. Ce journal hebdomadaire de 8, 10, 12 pages fait, dans la Presse, figure à part. Par son volume et par son aspect, il ne ressemble à aucun autre. Matériellement et moralement, il est Massif Central. Sa massivité surprend la main qui le soupèse pour la première fois, les yeux qui s'ébahissent de la multiplicité de ses colonnes et du prodigieux déroulement de ses alinéas. Central, qui pourrait prétendre à l'être au même degré. Rien de ce qui se passe en Auvergne, dans le Quercy, le Rouergue, le Velay et autres provinces voisines, ne lui échappe. Grâce à lui, les gens de chez nous qui nous quitteront nous apprennent leurs joies, leurs deuils, leurs travaux et connaissances par le menu nos plaisirs, nos peines et nos occupations. Tout y est enregistré et diffusé. Nous y respirons jusqu'à l'air du temps, au fumet de la soupe au choux, au parfum du vin nouveau...

Dans cette encyclopédie du moment qui passe, un canton de la première page, très large s'il le faut, jamais trop étendu à notre goût. M. Gandilhon Gens d'Armes, régent sur ce domaine de l'esprit avec une autorité que les Auvergnats et leurs proches ne sont pas seuls à reconnaître et à louer. De la plus mince plaquette de vers à la thèse la plus compacte, en passant par les contes, les esquisses légères et les essais sans prétention, aucun écrit intéressant de notre région ne demeure étranger au critique de « l'Auvergnat de Paris ». Il examine ces livres avec bienveillance mais sans faiblesse. A l'occasion, les réserves se mêlent aux éloges ; parfois, elles les excluent. M. Gandilhon Gens d'Armes ne distribue pas d'eau bénite. Rude ou suave, c'est un vin généreux que son jugement dispense. Et nous tous, écrivains de province, inconnus ou notoires, nous lui savons gré de son attention et de sa clairvoyance...

Bien qu'il y excelle, il ne se cantonne pas dans la critique. Il écrit aussi pour son propre compte et il écrit des vers. M. Lucien Maury, rappelait un jour dans « la Revue Bleue » que le poète auvergnat appartenait, avec Jean Richepin qui l'aimait, au groupe des loups et s'y montra sans doute « le plus loup de ces loups ». Il publia alors un recueil de onze poèmes qui fit du bruit. Combien d'autres en a-t-il composés qui demeureraient éparés jusqu'à ces derniers jours. Nous en connaissons beaucoup pour les avoir lus çà et là. Nous désirions les retrouver et avoir, avec eux, cinquante autres pièces que nous connaissons seulement de réputation. Les éditions U. S. H. A. d'Aurillac nous adressent le livre souhaité. Il se présente sur le papier de choix qui convient à une œuvre assurée d'une longue vie. Il s'orne d'un portrait en taille douce de l'auteur et de trois sobriquets expressifs dus à M. Maurice Bussat. Une autre série nous est promise. Celle-ci, en attendant, nous en chante. Les 89 poèmes nous offrent une gerbe drue, solidement nouée, formée d'épis pleins et lourds, dont la paille recèle, avec les fleurs du sillon, tous les parfums du terroir. Elle renferme aussi quelques épines propres à égratigner les snobismes et les veuleries à la mode...

Jamais, depuis Vermeuzen, l'Auvergne ne nous offrit pareille moisson poétique. Et nous n'en sommes, je l'ai indiqué, qu'au milieu du champ prêt pour la récolte. A ceux d'entre nous qui parcourent souvent la Haute-Auvergne et qui y séjourneront, qui rapporteront de Vic, du Lioran, de Murat et d'ailleurs, des impressions autres que superficielles, ce

recueil suffit déjà pour illuminer les souvenirs d'une clarté nouvelle, pour faire pleinement apparaître la grandeur d'une des contrées les plus riches de traditions originales, les mieux ornées aussi par la nature de notre vieille France. Après avoir esquissé à larges traits la figure de la province qu'ils célèbrent, ces « Poèmes Arvernes » nous conduisent de la maison exquise des aïeux, pleine de vieilles gens et de vieilles choses, aux laideurs sacrilèges des « Modernités » fustigées sans ménagement. Une foule de silhouettes se présentent à nous dans l'intervalle, croquées avec brio ou esquissées avec tendresse. Et, à tout moment, en de vastes fresques, le pays entier se montre. Les puits et les plombs festonnent le ciel de la frise de leurs pointes et de leurs dômes. Les vallées se creusent, profondes et bleues par la brume. Les claires rivières s'échappent des forêts, ruissellent sur les pentes, filent dans les hauts pâturages, descendent enfin en courant vers les bourgs aux murs de basalte pour mirer au passage les ponts, les églises et les logis rustiques et moyenâgeux.

« Une rumeur d'eau vive, un grondement, des rires, des chaplats confus, tout à coup cristallins... »
 « N'entendez pas, c'est la montagne qui respire ! »
 « C'est l'innombrable bruit que font, en circulant, « Les eaux qui sont des monts inimitables sang... »

Lisez ces « Poèmes Arvernes », chanson de geste et chanson d'amour. Ils vous ravivront. Mais cet enchantement serait plus grand encore, si vous entendiez le poète dire lui-même ses vers. Voici comment nous le montrant en action verbalement de ses confrères :

« Avez-vous entendu, écrit M. Joseph Desaynard, Gandilhon Gens d'Armes, un soir de verve, déclamer « quelqu'un de ses plus beaux sonnets, « dont chaque mot touche bat, s'accroche à vous, pénètre entre cuir et chair ? On se sent saisi par une toréade ; un élan vous emporte et on se « recroqueville aussi, on veut se garer. « Gandilhon Gens d'Armes est une force de la nature... »

M. Desvignes du Désert déclare, de son côté, dans le dernier numéro de « la Renaissance Provinciale » :

« Grand, maigre, chevelu, barbu, les yeux ardents, Gandilhon recite ses vers avec une ardeur, une sûreté, une netteté de diction, une variété d'accent extraordinaire. Une force pressentie que sauvegarde l'homme et de son verbe. C'est une éruption de poésie qui jaillit, flambe et retombe « dans une fusillade de heurts, de choes « et de cliquetis... »

Ce plaisir de haut goût et d'émotion vibrante, nous l'éprouvons en septembre dernier, au déjeuner du « Caliel ». M. Gandilhon Gens d'Armes s'était joint à nous en voisin et en admirateur du Quercy. Cédant à nos instances, il consentit à nous dire, au dessert, son hymne au « Vin rouge ». Je ne puis terminer mieux ma chronique qu'en citant deux strophes de ce dihybrant auvergnat. Les voici, malheureusement privées de la voie magnifique de leur auteur :

« Le vin manquant dans la montagne...
 « Qui tient ces propos incongrus ?
 « Ignore-t-il que le Limagne
 « Est en Auvergne et que ses crûs,
 « Plus nombreux qu'au temps où nous sommes
 « Et tout vieillards m'en est garant,
 « Auraient bien pu, cent jours par an,
 « Souffler deux ou trois cent mille hommes. »

« Ignore-t-il que le Cantal,
 « Du Massif avait ses vignobles,
 « S'orientait au bord occidental,
 « D'un feston de crûs assez nobles :
 « Glane, Entraygues, Beaulieu, Courac,
 « Et Cahors même ?... ou chaque automne,
 « S'en venaient, pour emplir leur tonne,
 « Riou, Salers, Vic, Aurillac... »

Eug. GRANGÉ.

Et, après un instant d'hésitation :

— Emmenez ma fille avec vous un vestiaire jusqu'à la fin : vous aurez dix francs de pourboire.

La petite Anglaise suivit docilement l'ouvrier peintre qui arbore avec orgueil une casquette neuve.

Le petit bourgeois a dû laisser échapper quelque réflexion, car voilà le peintre qui, calme jusqu'ici, commence à l'enguirlander...

— Va donc, eh ! réce !

Le petit bourgeois, qui a un vocabulaire désuet, répond aussitôt :

— Sale commard...

Mais un troisième, qui vient de lire l'affiche, exprime à son tour son opinion et les met d'accord d'un mot :

— Calez, eh ! contribuable !

LE LISIÈRE.

motif qu'on était venu lui montrer. Une petite locomotive longue comme le pouce, toute en or, acier et rubis, et qui avec une goutte d'eau bouillante, marchait de tous ses organes comme une locomotive véritable.

Banville demanda :

— Mais à quoi cela peut-il servir ?

— A rien, naturellement ! répondit Coppée en haussant les épaules.

— Alors, dit Banville, — j'aime mieux un papillon !

Pudeur britannique.

Dans un music-hall voisin des boulevards parisiens, trois Anglais — le père, la mère et la fille — avaient pris place. Ils parlaient tous trois assez correctement notre langue.

Le spectacle venait de commencer et ma foi, il était fort lesté.

L'ouvreuse, comme par hasard, vint proposer un petit banc aux trois Anglais. Le monsieur l'interpella :

— Madame, le spectacle est malpropre...

Chronique du Lot

OFFICE AGRICOLE DU LOT Concours itinérant de la race Ovine des Causses du Lot en 1928

En vue de conserver à la reproduction les mâles d'élite de la race ovine des Causses du Lot, l'Office agricole départemental, de concert avec la Société d'Agriculture, organise en juin 1928, un Concours de Sélection ou concours itinérant.

Afin que tous les éleveurs puissent participer à ce concours, la Commission se rendra dans les principaux centres d'élevage à l'effet :

1° De marquer à l'oreille et d'inscrire sur un registre spécial, s'ils sont de race pure, les jeunes mâles de moins d'un an.

Une prime de conservation variant de 25 à 50 francs, pourra être accordée par la Commission, sous réserve que le propriétaire s'engage à conserver l'animal pour la reproduction et à le présenter au Concours itinérant de 1929.

2° De vérifier que les mâles marqués et primés aux Concours itinérants de 1926 et 1927 ont été conservés par les propriétaires et livrés à la reproduction. Une nouvelle prime de 25 à 50 francs pourra être accordée par la Commission pour ces animaux, s'ils ne sont pas devenus définitivement et si les propriétaires s'engagent à les conserver encore pendant un an pour les livrer à la reproduction.

Les primes attribuées dans ce concours sont absolument indépendantes de celles qui pourront être obtenues dans tout autre concours.

La Commission commencera ses opérations vers le 1^{er} juin 1928.

Les demandes d'inscriptions sont reçues à la Direction des Services Agricoles et à la Société d'Agriculture à Cahors, jusqu'au 20 mai 1928.

Elles indiqueront le nom et l'adresse de l'exposant ainsi que le nombre et l'âge des animaux présentés.

Les dates et heure de passage de la Commission seront communiquées en temps opportun aux intéressés.

Concours agricoles réservés à l'arrondissement de Cahors en 1928

Concours d'exploitation (Ensemble de la propriété)

Première catégorie (Propriétaires exploitants avec ou sans domestiques). — 1^{er} prix, objet d'art et 300 fr. ; 2^e, Plaque artistique et 250 fr. ; 3^e, Médaille de Vermeil et 200 fr. ; 4^e, Médaille de Vermeil et 150 fr. ; 5^e, Médaille d'Argent et 100 fr. ; 6^e, Médaille d'Argent et 100 fr. ; 7^e, Médaille de Bronze et 100 fr. ; Plusieurs prix supplémentaires.

Deuxième catégorie (Fermiers ou Métayers). — 1^{er} prix, Objet d'art et 300 fr. ; 2^e, Plaque artistique et 250 fr. ; 3^e, Médaille de Vermeil et 200 fr. ; 4^e, Médaille de Vermeil et 150 fr. ; 5^e, Médaille d'Argent et 100 fr. ; 6^e, Médaille d'Argent et 100 fr. ; 7^e, Médaille de Bronze et 100 fr. ; Plusieurs prix supplémentaires.

Les agriculteurs désirant concourir dans les deux catégories ci-dessus seront tenus de présenter l'ensemble de leur propriété.

Le jury appréciera le mérite des concurrents en tenant compte surtout des améliorations apportées tant à la culture elle-même qu'aux animaux, aux bâtiments et au matériel agricole.

Pour la culture chaque facteur suivant sera envisagé : assolement, préparation des sols, fumure, choix des semences, soins d'entretien des diverses cultures, lutte contre les maladies, etc....

Concours de culture du blé

Les agriculteurs qui ne pourront présenter l'ensemble de leur propriété, auront la faculté de concourir pour la bonne tenue de leur culture du blé dans l'une des sections suivantes :

Première section : Culture de un hectare et au-dessus.

Deuxième section : Culture de 50 ares au moins.

Seuls les Agriculteurs ayant utilisé des semences sélectionnées seront classés.

Une somme de 3.000 fr. sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes en argent de 50 à 100 francs et médailles.

Conditions des Concours

Les agriculteurs de l'arrondissement de Cahors désirant participer aux Concours indiqués ci-dessus, devront adresser leur demande d'inscription au Président de la Société d'Agriculture, Maison de l'Agriculture, à Cahors, avant le 15 juin, dernier délai.

Les demandes devront mentionner : 1° Le nom et l'adresse de l'exposant ;

2° La répartition des diverses cultures ainsi que leurs surfaces ;

3° Les noms des variétés de plantes cultivées, la provenance, etc.... ;

4° Les essais entrepris par l'exposant ainsi que tous autres renseignements sur les améliorations introduites dans l'exploitation.

Le Président de l'Office Agricole, Chevalier de la Légion d'Honneur,

A. BOUAT,

Le Président de la Société d'Agriculture, Officier du Mérite Agricole,

R. CALMELS.

Concours de pouliches

Un concours public de pouliches de 1, 2 et 3 ans, arabe ou anglo-arabe, aura lieu en 1928 à Gramat (emplacement Lalande), le 10 mai, à 8 heures.

La circonscription du concours est le département du Lot.

Pour être admises à concourir, toutes les pouliches devront :

1. Etre âgées de 1, 2 ou 3 ans, suivant la catégorie où elles figureront.

L'âge se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance ;

2. N'avoir pas quitté depuis trois mois au moins avant le concours la circonscription du dit concours et appartenir à un propriétaire français ou domicilié en France ;

3. Etre exemptées de tares et de vices rédhibitoires ;

4. Etre issues soit d'un étalon de l'Etat, soit d'un étalon approuvé, soit d'un étalon autorisé ;

5. Appartenir aux espèces désignées à l'article premier. Toutefois, seront admises à concourir les pouliches de pur sang anglaises ou d'espèce non constatée âgées de 3 ans, saillies ou devant être saillies par un étalon de demi-sang appartenant à l'Etat, ou approuvé, ou autorisé, donnant au produit à naître un pourcentage minimum de 25 0/0 d'arabe.

Les primes attribuées aux pouliches de 3 ans seront divisées en deux catégories, savoir :

Les primes de reproduction seront allouées aux pouliches remplissant outre les conditions spécifiées à l'article 3, les suivantes : avoir été saillies ou devant être saillies avant la fin de la monte par un étalon soit de l'Etat, soit approuvé, soit autorisé, qualifiant le produit à naître de demi-sang anglo-arabe. Ces pouliches ne pourront prendre part, après le 1^{er} juillet, à aucune course ni à aucun concours de dressage ou de chevaux de service.

Les primes de conservation seront réservées aux plus belles pouliches de 3 ans ayant reçu une prime de reproduction sous les conditions spéciales suivantes :

Les primes et les mentions honorables seront décernées par un jury composé suivant les termes de l'article 16 du règlement du 12 février 1904 et placé sous la présidence d'honneur du préfet du Lot. La présidence effective appartiendra à M. l'inspecteur général des Haras du 4^e arrondissement ou à son délégué.

Les propriétaires sont invités à faire inscrire en cours de monte à la station d'étalons de Gramat, ou des imprimés sont déposés à cet effet, les animaux qu'ils veulent présenter au concours. En cas d'empêchement justifié, les inscriptions pourront, par exception, être reçues sur le lieu du concours.

Les inscriptions ne se font que sur la présentation des papiers exigés par l'article 7 et seront closes dix jours avant le concours.

La vérification et le classement par ordre de ces pièces seront faits par le président du jury ou par une personne désignée par lui.

Tramway de St-Céré à Bretenoux-Biars

L'Officiel, du 28 avril, publie le décret suivant relatif au tramway de St-Céré à Bretenoux-Biars :

Vu, avec les actes y annexés, le décret du 28 septembre 1914, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le département du Lot, d'un tramway de Saint-Céré à la station de Bretenoux-Biars ;

Vu le décret du 5 août 1908 relatif à la substitution d'une société anonyme au rétrocessionnaire primitif de ce tramway ;

Vu le décret du 23 décembre 1922, qui a autorisé le département du Lot à racheter la dite ligne et à l'exploiter provisoirement en régie et, notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} août 1923 déterminant les détails de l'organisation administrative et financière de cette régie ;

Vu la délibération du Conseil général du Lot en date du 2 mai 1927 ;

Art. 1^{er}. — Le département du Lot est autorisé à continuer l'exploitation directe en régie de la voie ferrée d'intérêt local de Bretenoux-Biars à Saint-Céré, conformément aux causes et conditions du cahier des charges annexé au décret susvisé du 28 septembre 1904.

Art. 2. — Pendant la durée de l'exploitation en régie, la subvention annuelle du Trésor continuera à être calculée d'après les bases déterminées par le décret susvisé du 28 septembre 1904. Le partage proportionnel des recettes entre l'Etat et le département s'effectuera, dans tous les cas, sur la totalité des sommes acquises à ce titre au département.

Pendant la même période, il sera constitué, par le prélèvement annuel d'une somme de 150 fr. par kilomètre, un fonds de réserve pour le renouvellement de la voie et du matériel fixe et roulant. Ce prélèvement cessera lorsque la somme ainsi constituée atteindra 3.000 fr. par kilomètre et reprendra dès que le fonds aura été épuisé.

En cas de déficit d'exploitation, l'allocation exceptionnelle de l'Etat au département, prévue par la loi du 17 avril 1927, sera calculée d'après les bases déterminées par cette dernière loi.

Mort d'un maire

On annonce la mort de M. Delfour, maire de Carennac (Lot).

Situation des cultures

L'« Officiel » publie la situation des cultures à la fin d'avril 1928 en France. Il donne les renseignements suivants sur le Lot :

« La première quinzaine d'avril a été marquée par des pluies persistantes gênant considérablement les travaux de préparation des sols et les semencements de printemps (plantes sarclées). Par contre, la fin du mois a été plutôt sèche et froide, et si elle a permis, dans des bonnes conditions, de poursuivre les travaux agricoles de labour et de semis, elle a, par la température basse de quelques nuits, causé quelques dégâts à certaines cultures : pomme de terre maraîchère, fraisiers, vigne, arbres fruitiers. Les céréales ont en général bon aspect, et elles ne sont pas trop envahies par les mauvaises herbes. »

Elections législatives

La Commission de recensement général des votes du scrutin de ballottage du 29 avril, s'est réunie mardi soir, à 3 heures, à la Préfecture.

Après examen, la Commission a proclamé les résultats suivants :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Inscrits : 22.195 ; votants 18.595 ; suffrages exprimés : 18.186.

MM. Delpont 9.734

Calmon 8.283

Lautard 151

Sambat 19

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Inscrits : 19.270 ; votants : 16.395 ; suffrages exprimés : 16.275.

MM. Bouat 8.577

Delmas 7.595

Forestier 62

Elections départementales

En juillet auront lieu les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement dans le Lot.

Voici les cantons qui seront appelés à procéder à ces élections.

CONSEIL GENERAL

Arrondissement de Cahors. — Cantons de Cahors, nord et sud, Cazals, Lalbenque, Puy-l'Évêque, St-Géry.

Arrondissement de Figeac. — Cantons de Figeac, est et ouest, Latronquièrre, Livernon.

Arrondissement de Gourdon. — Cantons de Gramat, Salviac, Souillac.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Arrondissement de Cahors. — Cantons de Castelnau, Catus, Lauzès, Lismogne, Luzech, Montequ.

Arrondissement de Figeac. — Cantons de Bretenoux, Cajarc, Lacapelle-Marival, St-Céré.

Arrondissement de Gourdon. — Cantons de Gourdon, Labastide-Murat, Martel, Payrac, St-Germain.

Nouveau député

Parmi les députés, élus au scrutin de ballottage du 29 avril, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Delsol, président du Conseil municipal de Paris.

M. Delsol a été élu dans la première circonscription du 14^e arrondissement de Paris.

Notariat supprimé

L'Office notarial de Peyrilles (Lot), dont M. Salgues était titulaire, est supprimé.

Compatriote

Notre compatriote M. Adolphe de Maynard, ancien élève du Lycée Gambetta, administrateur en Indo-Chine, est nommé chef de bureau au Service du Contentieux et du Contrôle administratif près le Gouvernement général de Hanoï.

Nos félicitations à notre excellent compatriote.

Les chèques postaux

Le service des chèques postaux a donné les résultats suivants pendant le premier trimestre de l'année courante :

14.290 nouveaux comptes ont été ouverts.

Plus de 22 millions d'opérations ont été effectuées, au lieu de 18 millions pendant la période correspondante de 1927.

Le montant total des opérations s'est élevé à 86 milliards 616 millions, alors qu'il n'avait atteint que 80 milliards 736 millions pendant le premier trimestre de 1927.

Le montant des opérations liquidées sans emploi de signes monétaires a été de 70 milliards 609 millions 770.784 fr. 03, représentant ainsi 81 pour 100 du montant global des opérations.

Affiches artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées parmi lesquelles nous relevons celle qui représente le Pont Valentré de Cahors.

Intendance

M. l'intendant militaire de 3^e classe, de la 17^e région est inscrit sur la liste des officiers appelés par le tour normal à une désignation prochaine pour un théâtre d'opérations extérieures.

Armée de réserve

M. le lieutenant de réserve Maylin est placé hors cadres et affecté au centre mobilisateur n° 51 de la 17^e région.

Engagements de deux ans

Indépendamment des engagements de 3, 4 et 5 ans, les engagements de 2 ans dans les troupes métropolitaines, prévus par la nouvelle loi de recrutement, peuvent être reçus dès maintenant, sans limitation de nombre, au titre des corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et d'aéronautique.

S'adresser au Bureau de Recrutement.

Enseignement Primaire Supérieur

CONCOURS DES BOURSES

Séries Supérieures

L'examen aura lieu, pour les aspirants et aspirantes, à Cahors, au lycée de garçons, le jeudi 10 mai courant.

Appel des candidats : le même jour, à 7 h. 30 (heure légale).

CAHORS LE 1^{er} MAI A CAHORS

Le 1^{er} mai à Cahors, a été l'occasion d'une grande animation dans la ville. Les trains du matin, de nombreuses autos, et d'autres véhicules avaient amené une foule de visiteurs.

Mais, empressons-nous de dire que si ceux-ci étaient venus, ce n'était pas dans le but de manifester d'une façon quelconque.

Des affiches apposées en ville, recommandaient bien le chômage, ce jour-là ; au contraire, ce fut jour de travail, de rapport pour le commerce.

Le 1^{er} mai était jour de foire et les visiteurs étaient venus des environs, comme ils viennent d'habitude, les uns pour se promener, la plupart pour faire des affaires.

L'animation dans toute la ville fut grande, durant toute la journée, jusqu'au départ des trains du soir.

Il faut reconnaître, toutefois, que les foirails étaient peu garnis. Les propriétaires de bestiaux étaient restés chez eux, pour la bonne raison, que le 1^{er} mai fut favorisé par un temps superbe.

Dès lors, les travaux des champs les ont retenus dans leurs propriétés, car, jusqu'à cette date, la pluie empêchait de les exécuter.

L'animation régnait surtout sur les Boulevards, où les forains avaient installé leurs marchandises.

Les jeunes gens et les jeunes filles étaient en grand nombre dans la foule considérable qui débambulait sur les Boulevards.

Les terrasses de cafés étaient archicomblées de consommateurs, qui ne parlaient pas d'affaires. La question politique seule, les intéressait encore et les conversations étaient des plus animées.

Mais de manifestations pour célébrer le 1^{er} mai, il n'y en eut aucune.

Le 1^{er} mai fut, mardi, une superbe journée de soleil, annonciatrice, il faut l'espérer, d'une période de beau temps, dont nous sommes privés depuis plus de 20 mois.

L. B.

LE MUGUET

1^{er} Mai, fête du muguet. Le muguet est un porte-bonheur. Qui n'en a pas touché quelques brins, ou qui n'en a pas fleuri la boutonnière de son veston aura des déboires.

Aussi bien, mardi, jour de foire, on voyait les jeunes gens et jeunes filles débambuler sur le Boulevard, tous bien fleuris de bouquets de muguet.

Car le prix du muguet, à Cahors, était relativement très bon marché, si on compare ce prix à celui de Paris.

Si nous en croyons nos confrères parisiens, le muguet de Nantes a atteint des prix très élevés : 100 francs les 100 brins, pour la belle fleur.

Le muguet, des bois de la région parisiennaise, un peu plus abondant, s'est enlevé aussi à de bons prix : 20 à 40 francs la botte de 200 à 600 brins.

Le muguet de serre a fait de 10 à 30 francs le pied avec racine.

Mais à Cahors, pour quelques sous, on avait un bouquet convenable, puisqu'aussi bien, celle ou celui qui l'avait acheté se faisait un plaisir d'en offrir un ou deux brins aux amis.

Le muguet, fleur de mai, porte-bonheur, a obtenu son succès habituel, à Cahors. Et le soleil, le beau soleil de mai, enfin, est arrivé.

VOIRIE

Nous avons signalé, il y a quelques jours, le mauvais état de la rue Baudin, dans le faubourg Labarre, mais nous avons appris que les travaux de réparations sont en voie d'exécution dans ce faubourg.

Nous tenons, à ce sujet, à appeler l'attention du service de la voirie sur une impasse qui est un vrai casse-cou pour ceux qui sont obligés de s'y rendre.

C'est l'impasse Décremps, située au-dessus de l'immeuble Gagnayre.

Il y a plusieurs mois, le service de la voirie s'est occupé de diverses impasses qui se trouvent dans le faubourg et les travaux exécutés sont parfaits. Tout est pour le mieux.

Seule, l'impasse Décremps n'a pas été nettoyée. Or, il suffit de voir l'état dans lequel elle se trouve pour comprendre que des accidents peuvent se produire.

Au programme des travaux qui sont exécutés dans le faubourg Labarre, il serait nécessaire que fut comprise l'impasse Décremps.

L. B.

Conseil Général du Lot

Le Conseil général du Lot se réunira à Cahors, le 14 mai 1928, à 10 heures du matin.

Coopérative maraîchère de Cahors

Une Assemblée générale de tous les agriculteurs désirant adhérer à la Coopérative maraîchère de Cahors se tiendra dimanche prochain, 6 mai, à 15 heures, à la Maison de l'Agriculture.

Ordre du jour :

Lecture du programme d'action de la Coopérative ;

Approbation des statuts et du règlement intérieur ;

Adhésion définitive ;

Election du président et des membres du Conseil d'administration.

LES FÊTES DE JUIN

Le Comité des fêtes de juin qui a été retardé dans son action pour la préparation des fêtes, par les élections, a l'honneur de prévenir le public qu'une commission chargée de la vente des confetti passera à domicile pour vendre les tickets.

Le Comité rappelle qu'il est nécessaire de retenir d'avance les confetti, afin qu'il puisse se fixer pour la quantité qu'il est obligé d'acheter en vue des fêtes. Il profite de cette occasion pour prévenir les nombreux caducien qui s'intéressent aux fêtes, qu'il achètera de préférence des confetti blancs pour éviter la décoloration de ces confetti, soit sur les robes, soit sur les voitures.

Il espère, ainsi, que tout le monde voudra prendre part cette année à la bataille et que le beau temps aidant, il pourra réaliser complètement cette grande fête populaire.

UNE SUGGESTION !

Dans le « Journal du Lot » du 29 avril, nous avons, sous le titre « Une suggestion », demandé que l'on examinât la question relative au garage des voitures automobiles qui, les jours de fête, de réunions, de représentations théâtrales, stationnent sur les voies publiques, à défaut d'emplacement spécial.

Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec plaisir :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
J'ai lu avec intérêt l'idée émise dans le Journal du Lot au sujet du stationnement des autos dans les rues de Cahors.

Les garages étant insuffisants pour garer les voitures et le service de nuit n'y étant pas assuré, il serait, en effet, utile qu'un lieu de garage surveillé soit établi afin qu'elles soient en lieu sûr tandis que les occupants se rendraient à leurs affaires, aux réunions, au théâtre...

Pour la commodité des trains express, certains voyageurs trouveraient pratique d'y garer leurs voitures durant la durée du voyage.

Les objets, vêtements, outillage, seraient sous bonne garde.

La place Thiers étant spacieuse et centrale pourrait fournir un emplacement propre, surtout si un local couvert pouvait y être annexé.

Le gardien, en dehors du droit fixe de garage, pourrait avoir quelques avantages en fournissant de l'essence, de l'huile, de l'eau, donnant un coup de main à l'occasion.

Veillez agréer, etc., etc.,
A. DE CAMPAGNAC,
Délégué T. C. F.
à Puy-l'Évêque.

Nécrologie

Nous avons eu le vif regret d'apprendre et d'annoncer la mort de M. Gustave Desprats, décédé à Cahors mardi.

M. Gustave Desprats avait pendant plus de 30 ans, occupé les fonctions de Conseiller de préfecture du Lot. Très bienveillant, il ne comptait que des amis dans l'administration préfectorale ainsi que parmi la population caducienne.

Quant il prit sa retraite, M. Desprats se retira à Luzech dans sa propriété familiale. Peu de temps après, ses concitoyens l'envoyèrent siéger au Conseil municipal et ses collègues le nommèrent maire.

Ainsi les électeurs de Luzech manifestèrent leur sympathie à M. Gustave Desprats qui jouissait de l'estime générale.

Nous saluons la mémoire de l'homme de bien qui disparaît et nous prions son fils, M. Pierre Desprats, avoué à Cahors, et toute la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Obsèques

Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de Mme Augustine Laroze, décédée à Cahors.

Cette mort met en deuil les familles Laroze, Riom et Bonneval, auxquelles nous adressons nos vives condoléances.

Empoisonnement de volailles

Mlle R..., cultivatrice aux Tenlières, commune de Francouilles, trouva dans son poulailler sept de ses poules mortes empoisonnées. Elle estime à 150 francs la perte subie.

Mlle R... vit en mauvaise intelligence avec son voisin, M. D..., et le beau-frère de ce dernier, M. V..., qui possèdent un semis de tabac où les poules de Mlle R... ont fait, disent-ils, pour plus de 300 francs de dégâts. Ils auraient averti Mlle R... à plusieurs reprises, mais elle ne tint pas compte de leurs doléances. C'est pour cette raison qu'ils avaient mis du poison dans leur semis de tabac.

Plainte a été portée par les deux parties.

La crue du Lot

Par suite des pluies qui sont tombées, ces jours derniers, dans notre région, les eaux du Lot avaient augmenté.

Lundi soir et mardi matin la crue était assez importante. Jusqu'au soir, le niveau de la rivière s'élevait.

Les eaux étaient rouges, ce qui ne faisait pas l'affaire des pêcheurs à la ligne, paraît-il.

Les

La lune rousse

Ces nuits dernières, la gelée a fait quelques dégâts aux arbres fruitiers, aux pommes de terre, et même aux vignes. C'est la lune rousse qui est la grande coupable, disent bon nombre de personnes.

La lune rousse passe cette année du 20 avril au 18 mai, et pendant quelques jours encore nous sommes menacés de gelées nocturnes. Mais est-ce bien la lune qu'il faut mettre en cause ?

Les agriculteurs se sont traduits de génération en génération des observations souvent très judicieuses. C'est ainsi qu'ils ont remarqué que fin avril, époque de la nouvelle lune, après celle de Pâques, il se produit un refroidissement sensible, et ils en ont tout simplement attribué la cause à la lumière de la lune, qui se montre souvent dans toute sa splendeur.

Mais le phénomène a des origines plus rationnelles. A ce moment de l'année, les jeunes pousses des plantes roussissent ou gèlent quand le ciel est serein. Or, on sait très bien que la lumière de la lune ne produit aucune élévation de température appréciable. Cherchons donc ailleurs.

Remarquons d'abord que le thermomètre indique généralement quelques degrés au-dessus de zéro, lors de l'observation du phénomène. D'autre part, avec la même température il n'y a pas de gelée si le temps est couvert.

Tout le monde sait que des corps placés dans le voisinage des uns des autres, et diversément chauffés, acquièrent avec le temps la même température. C'est qu'ils émettent dans tous les sens des rayons de chaleur, dits « caloriques rayonnants ». Or, un corps moins chauffé qu'un autre lui envoie moins de rayons qu'il n'en reçoit de celui-ci, de telle sorte que le premier s'échauffe pendant que le second se refroidit, jusqu'à ce que tous les deux arrivent à une température uniforme.

En supposant un ciel serein et en admettant que l'atmosphère et le sol soient également chauds, à quelques degrés au-dessus de zéro, l'effet du rayonnement se manifesterait par une perte de chaleur à la surface du sol, car celui-ci recevrait moins de rayons qu'il n'en enverrait dans l'espace. Mais comme on a constaté que cette action est moins sensible dans l'air il en résulte que les corps placés sur le sol ont une température inférieure à celle de l'air qui les environne, et si elle s'abaisse au-dessous de zéro ils gèleront.

Si l'atmosphère est nuageuse les effets du rayonnement nocturne se compensent. Les nuages arrêtent la chaleur rayonnante pour la renvoyer et la différence entre la température de l'air et de la surface de la terre restera presque nulle ou très petite. Voilà pourquoi la condition d'un ciel serein est indispensable pour la production de la gelée printanière, dont la lune rousse est l'indispensable témoin, mais non la cause.

Et maintenant quel est l'effet de ces gelées ? Au printemps, la sève, chargée de beaucoup d'eau, commence à circuler dans les jeunes bourgeons. Sous l'action de la gelée cette sève se solidifie et, en augmentant de volume, la glace brise les bourgeons en faisant éclater les vaisseaux conducteurs de la sève.

Si vous manquez d'argent

pour construire
ou acheter
un immeuble
une propriété
ou payer une créance
écrivez-nous :

C^o NATIONALE FONCIÈRE
1, Plan Duché, MONTPELLIER
3, Avenue du Nord — CAHORS
Route Nationale — SOULLAC

Foire du 1^{er} mai 1928

La foire du 1^{er} mai a été peu importante. Voici les cours pratiqués :
Beufs, de 190 fr. à 210 fr. les 50 kilos ; Pas de vaches ; Porcelets, de 200 à 350 fr. pièce ; Moutons gras, 2 fr. 50 ; agneaux, 2 fr. 75, le 1/2 kilo ; Brebis d'élevage, de 260 à 300 fr. pièce.

Marché. — Poules, 4 fr. 80 ; poulets, 6 fr. 50 ; lapins, 3 fr. le 1/2 kilo.

lo ; œufs, de 5 à 6 fr. la douzaine ; chevreaux, 5 fr. le kilo.

Halle. — Mais, 85 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 29 à 30 fr. les 50 kilos.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrater

Perception. — Le percepteur percevra les contributions et paiera les retraits ouvriers aux dates et heures ci-après :

Cézac, le 4 mai, 9 h. du matin ;
Flaugnac, le 12 mai, 9 h. ; L'hospitalet, le 10 mai, 9 h. ; Pern, le 24 mai, 9 h. ; Sainte-Alauzie, le 21 mai, 9 h. ; Saint-Paul, le 26 mai, 7 h. du matin ; à son bureau, pour la commune de Castelnau, le 16 mai, à 9 h. du matin.

Montgosty

M. Lagarrigue, qui a acheté le fond de boulangerie de M. Maurice Socirat, est installé dans notre commune depuis quelques jours. Il a été le bienvenu, d'autant que Montgosty était sans boulanger depuis quelques mois. Nous sommes persuadés qu'il aura bientôt une très nombreuse clientèle, parce qu'il est très consciencieux et qu'il fait du très bon pain.

Nous lui souhaitons bonne réussite.

Saux

Gendarmerie. — Nous venons d'apprendre que notre compatriote, Camille Rajade, gendarme à Careassonne, vient d'être affecté à la brigade de Montpezat dans le département de l'Ardeche.

Tout en le félicitant de son nouvel emploi, nous lui souhaitons bonne chance, certain d'avance qu'il saura s'attirer l'estime de ses chefs en même temps que la sympathie de ceux qui le connaissent.

Puy-l'Evêque

Union musicale. — Les membres du bureau de l'Union musicale sont priés d'assister à la réunion spéciale qui aura lieu ce soir jeudi, à 21 h. 30, heure légale, à la mairie, salle du Conseil municipal.

Vire

Accident. — Lundi, 30 avril, M. Vidal B. propriétaire à Floressas, descendait en voiture la route de Lacapelle-Cabanac à Vire, venant d'un service de neuvaïne d'un de ses parents. Au brusque contour qui existe à la bifurcation des deux routes, près du pont de Vire, le cheval ayant trop accéléré son allure, son conducteur fut projeté violemment en dehors de son siège sur la chaussée.

M. le D^r Rouma, de Puy-l'Evêque, appelé aussitôt sur les lieux, constata une luxation de l'épaule droite, qu'il réduisit, après avoir rapporté le malade à son domicile à Floressas.

Curieuse coïncidence : quelques heures auparavant, une parente se rendant à ce même service de neuvaïne, avait été, elle aussi, sur une autre route, victime d'un accident de voiture, peu grave heureusement.

Emplois réservés. — Nous relevons au Journal Officiel du 17 avril, contenant la 46^e liste spéciale de classement des emplois réservés (lois des 30 janvier 1923, 18 juillet 1924 et 25 avril 1925) le nom de notre excellent compatriote M. Alis Louis-Amédée, instituteur à Vire, ex-sous-lieutenant au 9^e régiment d'infanterie. Notre ami est classé pour l'emploi de vérificateur-adjoint des Poids et mesures, dans un des départements suivants : Seine, Loiret, Gironde, Haute-Garonne.

Sur 34 candidats à cet examen, il a été le seul reçu en France pour le 1^{er} trimestre 1928, alors qu'il y avait 9 vacances.

Nous lui adressons toutes nos plus vives félicitations, en lui souhaitant une très prochaine nomination.

Esclauzels

Election du maire. — Le Conseil municipal d'Esclauzels est convoqué, dimanche 6 courant, pour élire un maire en remplacement de M. Luffau, démissionnaire. Ce dernier donna

également sa démission de maire, à la veille des élections municipales de 1925.

Arrondissement de Figearc

St-Félix

Chemins ruraux. — Un ingénieur du génie rural est venu procéder à l'étude sur le terrain des chemins ruraux dits du Pélicou, des Plantades et d'Esclauzels à St-Félix.

Il est à souhaiter que ce dernier chemin soit bientôt établi, celui qui existe actuellement étant à peu près impraticable.

Larnagol

Fête patronale. — C'est dimanche prochain 6 mai qu'aura lieu la fête locale de Larnagol. En voici le programme :

Samedi 5 mai. — A 19 heures, arrivée de la musique, tour de ville annonçant l'ouverture de la fête, bal de nuit jusqu'à minuit.

Dimanche 6. — A 7 heures, réveil en fanfare ; à 10 heures, tour de ville, avec le concours de toute la jeunesse, drapeaux en tête ; à 11 heures, banquet populaire ; à 16 heures, bal de jour richement décoré, sous l'arbre séculaire de la Liberté ; à 19 heures, illumination générale ; à 20 heures, bal de nuit ; à minuit, retraite aux flambeaux, bataille de confetti pendant les deux jours de fête.

Lundi 7. — A 7 heures, réveil en fanfare ; à 9 heures, promenade sur les allées riveraines ; à midi, banquet gracieux ; à 15 heures, bal de jour ; à 20 heures, bal de nuit jusqu'à minuit.

Pour les marchands forains qui voudront rehausser l'éclat de notre belle fête, le droit de place sera gratuit. — La Commission.

Corn

Autour de deux scrutins. — En face des fidèles partisans de M. Delmas qui forment une majorité, les républicains de notre commune ont montré cette année beaucoup d'union.

Au 1^{er} tour, 19 voix à M. Bouat, 15 voix à M. Charpentier. Au 2^e tour, deux électeurs étaient absents, mais M. Bouat retrouva 32 voix. Nos félicitations à ces bons citoyens pour leur parfaite discipline.

Disparu. — Le nommé Fenouil Frédéric qui ne regagna pas son domicile dans la nuit du 22 au 23 avril dernier n'a pas encore été retrouvé. Le Célé dont le niveau est assez élevé, garde son secret. Espérons qu'avec les basses eaux la famille Fenouil aura la satisfaction de repêcher le cadavre du cher disparu.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Un beau geste. — Notre sympathique compatriote, M. Aufrière, négociant dans notre ville, vient de faire don au Dispensaire d'hygiène sociale et de lutte antituberculeuse de l'arrondissement de Gourdon de dix costumes pour garçons.

Ces jolis costumes ont fait immédiatement des heureux parmi les trop nombreux nécessiteux de l'arrondissement.

Nos chaleureuses félicitations à l'excellent négociant et tous nos vœux pour que son geste généreux ait de nombreux imitateurs.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville s'est réuni en session extraordinaire, dimanche dernier 29 avril, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Davidou, maire.

Etaient présents : MM. Davidou, maire ; Delt, Fournier, Gibert, Fayet, adjoints ; Delsahut, Delors, Villadiu, Maury, Feyt, Lacombe (Antoine), Admiral, Figearc, Grifoul, Prat, Laporte, Maury, Lacombe. Absents : MM. Bourrel, Lacombe (Alber), Tasse, Chavanié, Simon.

M. Maury est élu secrétaire. Il donne aussitôt lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé sans observation.

M. Davidou, maire, expose très clairement en détail l'objet de la réunion, qui a pour but de s'occuper de l'église des Cordeliers, dont la toiture s'est effondrée aux deux tiers. Il envisage toutes les solutions.

Cette affaire, dit-il, mérite d'être minutieusement examinée. Cette église présente un certain intérêt artistique. Nous ne pouvons laisser au centre de la ville une ruine qui déparerait notre cité. Il s'y attache d'ailleurs, pour chaque famille, des souvenirs profonds et inoubliables. Comment la réparer ?

qui s'était fait construire une maison bizarre dans une île de la Marne, c'était Joseph. Chaque journal avait donné sa note explicative plus complète que celle des autres, et en quelques jours le Tout-Paris qui s'occupe du théâtre avait connu l'histoire de Zyte et même beaucoup d'histoires à côté.

Cette petite Duchatellier. — Faisait-elle assez sa tête, avec son amour pour son mari. — Elle est bien bonne. Mais il y en avait qui la trouvaient mauvaise, — ceux-là même qui, ayant voulu plaire à Zyte, s'étaient vus repoussés. Dès là qu'on ne lui connaissait pas d'amants, la chose en soi n'était pas mortifiante ; c'était une bizarrerie, une originalité, une touche comme une autre, peut-être tout simplement le calcul d'une femme qui veut se singulariser et faire parler d'elle dans un monde où elle sera une exception. Mais quand on voyait qu'on avait été dupe, la situation changeait de face : le refus qu'on avait subi devenait une humiliation ; pourquoi celui-ci et pourquoi pas celui-là, plutôt, c'est-à-dire soi-même ; c'était donc de la répulsion. Quelle grue ! Et avec cela, hypocrite. Un sentiment d'hostilité s'était donc élevé contre Zyte, et grand avait été le nombre de ceux qui étaient tombés sur elle. — C'est bien fait. — Sacrifier un si bel avenir. — Les femmes sont folles.

Il envisage alors toutes les questions qui se posent : Souscriptions des particuliers, subvention de l'Etat. A ce sujet, il rend compte que, vendredi dernier, M. Bergougnoux, architecte départemental, s'est engagé à faire une demande pour la faire classer comme monument historique ; enfin, parti de la commune.

Il envisage ensuite les divers aspects de la question : la céder, la vendre, etc., mais est partisan de la réparation. « La vendre, s'écrie-t-il, serait du vandalisme ! La démolition, aux dires de M. Bergougnoux, coûterait plus cher que la réparation. »

M. Bergougnoux, a examiné attentivement l'état du bâtiment au point de vue sécurité et responsabilité de la commune.

« Il n'y a, a-t-il dit, aucun danger. » Toute la partie de la toiture restée debout est indemne. La tuile est bonne, même en grande partie dans les deux tiers affaiblis. Il suffirait de contreventer la toiture. Donc aucun risque en ce moment.

Il n'y a même pas lieu, d'après l'architecte, de faire enlever les matériaux tombés sur la voûte. L'entrepreneur qui fera le travail n'aura qu'à les enlever à ce moment et cela évitera des frais.

Le coût serait de 45 à 50.000 fr. Toujours d'après l'homme de l'art, le style de l'église et les beaux-arts exigent qu'elle soit recouverte en tuiles plates du pays ; ce sont les seules qui s'harmonisent avec ce vieux monument communal.

M. le maire demande, en résumé, si le conseil est oui ou non d'avis de réparer l'église.

Une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Fournier, Delt, Prat, Villadiu, Fayet, Maury, Admiral, s'engage. Chacun donne son avis.

M. Davidou s'efforce d'éviter à la discussion de dévier et de la ramener sur son véritable terrain.

En définitive, le conseil municipal décide, en principe, la réparation de l'église des Cordeliers, mais ajourne le vote de tout crédit jusqu'au moment où le montant des souscriptions des particuliers et de l'Etat sera connu.

C'est, croyons-nous, une solution sage pour ne pas trop obérer les finances de la commune, qui sont loin d'être florissantes.

La séance est levée à 16 h. 30.

Travaux. — Trouvé et déposé au bureau de police :

— Un vibreurquin pour cri d'automobile, par M. Domecq, gérant de la « Rucho meridionale », à Gourdon ;

— Une petite clef avec chaîne, par M. Brunet, restaurateur, Boulevard Mainioli, à Gourdon ;

— Un sac à main de dame, contenant divers articles de toilette et une somme importante, par M. Fayet Armand, ancien négociant et adjoint spécial au maire de Gourdon ;

— Une paire de chaussures neuves, de dame, par M. Dubois, marchand de bonbons à Brive.

Soullac

Naissance. — Les époux Delsahut-Bardenne, de Confiné, viennent d'hériter d'une fillette. Nos félicitations.

Martol

Nos écoles. — Nous enregistrons avec plaisir le succès de l'école supérieure de garçons à l'examen des bourses de l'enseignement secondaire technique et primaire supérieur. Les élèves Bicheyrolles et Yronde ont été reçus définitivement.

Salviac

Office notarial supprimé. — L'office notarial dont M. Bourdel était titulaire, vient d'être supprimé par décret paru au Journal Officiel du 26 avril. M. Linol, notaire à Gourdon, est chargé de la suppléance provisoire de l'office notarial de Dégagnac, devenu vacant par le décès de M. Pécout.

Le Premier mai à Salviac. — Le premier mai a été célébré à Salviac avec le calme habituel ; les traditions se perdent suivant l'expression pittoresque de nos concitoyens et nous le regrettons.

Nos jeunes gens ne s'embarrassent pas de formules sentimentales ; « Les chercheurs d'œufs ou trimazzo », suivant la remarque d'André Theuriel, ne sont plus de notre âge ; les champions du premier mai accompagnés de sérénades sous les fenêtres des jeunes filles de la ville ne sont plus de saison.

La jeunesse actuelle juge qu'il est plus intéressant de déplacer les bancs ou les vases de nos commerçants ; cette année il y eut même une innovation qui consistait à appeler à la fenêtre les dormeurs paisibles et de les asperger d'eau avec une seringue.

Ces mœurs sont inoffensives, elles font naître le rire et le rire est le propre de l'homme, mais on nous permettra de préférer la manière toute différente de nos aïeux dans la célébration de la fête du 1^{er} mai.

A l'abattoir. — Les appartenances et dépendances de l'abattoir municipal sont dans un état pénible à voir ; nous savons bien que des travaux ont été projetés et à cet effet une délégation du conseil municipal s'est rendue, au mois de janvier, sur place, des projets ont été élaborés, mais rien n'est fait ; les cabines et les fosses sont dans un état lamentable ; lorsque le vent du Midi et surtout le vent de l'Est soufflent, des odeurs nauséabondes s'échappent de ces lieux et remontent jusque dans la ville.

Cette situation ne saurait durer plus longtemps ; des mesures d'hygiène doivent être prises sans délai, dans l'intérêt immédiat de la population.

Souillac

Tournée théâtrale. — Nous apprenons avec plaisir que Le Barbier de Séville sera donné dans notre salle des fêtes, samedi soir, 5 mai, et La Traviata, dimanche, 6 mai, en matinée par une troupe d'artistes de premier ordre, groupés par M. André Boudard, ténor de l'Opéra Comique.

Meyronne

Hyméné. — Lundi matin a été célébré, dans l'intimité, le mariage de la toute gracieuse et charmante Mlle André-Marie-Julienne Carbois, fille aînée de Mme et M. Joseph Carbois, propriétaires aux Graves, Commune de Meyronne, avec M. Jean-Albert Guilhou, mécanicien à Souillac.

Nous adressons nos bien vives félicitations et nos vœux bien sincères de bonheur aux jeunes époux.

St-Sozy

Concours des bourses. — Nous apprenons avec un très vif plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Marguerite Gouygon, élève du Cours Complémentaire de filles de Souillac, vient d'être définitivement reçue au concours unique des bourses (2^e série). La jeune lauréate est la fille de M. Amédée Gouygon, le sympathique et dévoué maire de St-Sozy.

Nous adressons à Mlle Gouygon, à sa famille et à ses maîtresses, nos bien sincères félicitations.

Sportifs !
l'alcool de menthe
RICQLES
vous est indispensable

Dernière heure

2 mai, 14 h. 45.

Le ministère se présentera sans changement devant la nouvelle Chambre

Après l'acceptation de la démission de M. Fallières, le Conseil des Ministres a considéré que l'approbation de sa politique par le corps électoral ne motive pas la démission du Cabinet qui se présentera sans changement devant la nouvelle Chambre.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Aviation

De Sédin. — Le dirigeable « Italia » est parti ce matin à 3 h. 24 vers Merberget (Norvège).

Un aéroplane tombé en mer

Le navire « Rigol » a télégraphié le 30 avril que naviguant entre les

Açores, il aperçut un aéroplane tombant dans la mer. Le « Rigol » arriva sur les lieux n'a retrouvé aucune trace de l'avion.

Une propriétaire assassinée à Paris

De Paris. — Ce matin, à 7 h. 30, Mme Lemoine, âgée de 78 ans, propriétaire de l'immeuble situé, 5, rue Toussaint-Ferron, a été trouvée assassinée dans son logement qui a été cambriolé.

Les malfaiteurs se sont introduits dans le logement en passant par le premier étage avec une échelle. Tous les meubles ont été fouillés.

M. Poincaré à Sampigny

M. Poincaré a quitté Paris ce matin, à 8 h. 35, pour se rendre à Sampigny où il passera la journée de demain avant d'aller à Metz dimanche.

Accord italo-turco-grec

De Londres. — Le « Daily Express » croit savoir qu'un important traité vient d'être conclu entre l'Italie, la Turquie et la Grèce concernant l'attitude de l'Italie au sujet de l'Anatolie.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Pierre DESPRATS et leur fille ;
Madame Edmond POURCIN ;
Monsieur et Madame Pierre PECHMÉJA ;

Monsieur Antoine PECHMÉJA ;
Mademoiselle Marthe DELRIEU ;
Madame Emile BOUIGNOL ;
Monsieur et Madame Germain GRESLÉ et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Roger POURCIN et leur fille ;

Monsieur Pierre POURCIN ;
Madame Lucien CHALINE et ses enfants ;
Mesdemoiselles Mauricia et Emma CHALINE ;

Le Général et Madame Alfred BARRAU ;
Mademoiselle Marie-Jeanne BARRAU ;
Les familles DE MAYNARD, DE LA BLANCHETAI, BARBUT, PINOIR et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Gustave DESPRATS
Ancien Vice-Président
du Conseil de Préfecture du Lot
Conseiller de Préfecture honoraire
Ancien maire de Luzac

IL NE FAUT PAS CONFONDRÉ
la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureux combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un tonique de tout premier ordre. La Quintonine dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 4,95. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

N'OUBLIEZ PAS

que LES FORCES ELECTRIQUES DU LOT, « FORCE ET LUMIERE DU QUERCY », ont ouvert un magasin de vente à LUZAC où vous trouverez tous les appareils et moteurs électriques que vous pourriez désirer, les mieux sélectionnés et aux prix les plus avantageux : « LAMPES CECO », MOTEURS, APPAREILS DE MENAGE, LUSTRE-RIE, T. S. F., etc...

ON DEMANDE

UN BON OUVRIER BOULANGER
S'adresser Bureau du Journal

A VENDRE

Grands et beaux
TABLEAUX DE SALON
Pour tous renseignements s'adresser
au BUREAU DU JOURNAL

A louer de suite

APPARTEMENT 6 PIÈCES
eau, gaz, électricité, chauffage central
S'adresser à J. O. COURSE, faubourg Cabazol, CAHORS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 78

ZYTE

PAR
Hector MALOT

TROISIEME PARTIE

VI

— On vous la prendrait, et madame Chamontain en ferait la sienne si tendrement que jamais plus l'enfant ne penserait à sa mère... Hélie qu'elle ne verrait jamais. Il ne faut pas que ce crime s'accomplisse.

— Comment ?
— En ce moment, je ne vois rien à faire, tout est contre vous, mais Dieu merci, c'est détestable loi du divorce est faite de telle sorte que les époux doivent se trouver en présence quand il y a défense, et vous vous défendez, n'est-ce pas ?

— Pour ma fille, pour moi, de toutes mes forces.

— Il arrivera donc que Gaston ne pourra pas vous fuir, comme il l'a fait tout à l'heure ; il faudra qu'il vous accuse devant le président et, par contre, il faudra qu'il écoute votre défense ; il sera sous le feu de vos yeux ; plaidez votre cause de façon à l'émouvoir. Je crois qu'en ce moment, dans l'état d'exaspération où il est, vous réussirez difficilement. Mais ce

procès ne se jugera pas en un jour. L'exaspération aura le temps de tomber d'elle-même ; l'amour parlera ; les regrets naîtront ; j'aurais soin d'auteurs de les susciter. Ce sera le moment d'agir ; plaidez bien votre cause, vous la gagnerez ; ramenez votre mari à vous, vous le garderez. Que faut-il pour cela ? Entre deux êtres qui s'aiment, un mot, un regard, une pression de mains suffisent. La réconciliation éteint l'action en divorce. Votre mari, votre fille seront tout à vous pour jamais, car vous ne serez plus assez imprudente, je pense, pour fournir à votre beau-père des motifs qui permettent d'intenter une nouvelle demande. Votre sort est entre vos mains. Le divorce est un drame, jouez votre rôle dans la vie avec le talent et la séduction que vous déployez au théâtre ; ne saurez-vous pas garder le mari que vous avez su prendre.

VII

M. Chamontain redoutait la réconciliation autant que le duc l'espérait ; comme son genre, il se disait qu'elle était possible, facile, et que, pour qu'elle se produisît, il suffisait d'un mot, d'un regard ou d'une pression de main. Il fallait donc l'empêcher, et pour cela le mieux était d'arranger les choses de façon à ce que le mari ne pût retourner à sa femme sans être ridiculisé. Que Zyte fut coupable, il en

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la Semaine
Parusant tous les samedis
9, Rue Saint-Romain, Paris, VI^e ar^t
Sommaire du Samedi 28 Avril 1928
Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Encore le chaos chinois ; Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Observations sur le scrutin ; Trygée. — Notes et figures : Le dictionnaire d'Oxford ; A. Chesnier du Chesne. — Littérature. — Ce qu'on lit. — Musique : Spectacles et concerts : Gustave Samazeuilh. — Idées : La quatrième dimension ; Jules Sageret. — Mémoires et documents : Les fêtes du renouveau au temps jadis ; A. de Bersaumont. — Chronique scientifique : Torpilles et mines sous-marines ; Rémi Cellier. — Cinéma : J. Antony. — La Bourse.

Jeunes époux,

pères de familles nombreuses
Vous ne connaissez pas, ou vous ne connaissez jamais entièrement l'étendue des droits que vous tenez des lois en vigueur.

Primes de natalité (variables d'un département à l'autre) allocation nationale de 300 fr. par enfant (droit et non faveur), réductions de voyages (sur terre et sur mer), successions, service militaire, bourses, prix Cognac-Jay, etc.

En un mot, vous avez besoin d'être renseignés, et ce n'est ni sur les pouvoirs publics ni sur les employés des administrations que vous pouvez compter pour cela.

Comptez donc sur vous-mêmes, et achetez immédiatement :
Le petit Code des Familles Nombreuses qui vous fera gagner du temps et de l'argent.

Franco contre 2 fr. 50 en timbres ; Journal « La Femme et l'Enfant », 29, rue de Tournon, Paris, 6^e.

La dixième édition est mise en vente. Plus de 25.000 exemplaires ont été vendus à ce jour.

Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du XX^e siècle », chez Eugène FIGUÈRE, éditeur à Paris
Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANQIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :
Prix : cinq francs
EN VENTE
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
CAHORS

Vient de paraître
EUGÈNE GRANQIÉ
Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 5 fr.

En vente : A CAHORS
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Si vous voulez aller
AUX GORGES DU TARN,
passez par **ROCAMADOUR.**

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites merveilleux relie en effet le Haut-Quercy à cette fantastique région par le beau pays du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 17 juin au 17 septembre 1928 ; ce circuit permet notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de Millau, de la Grotte de l'Aven-Armand, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des jolis sites des vallées du Lot et du Célé.

Prix pour le parcours complet : 425 francs.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, directeur des « Autocars Rocamadour-Gorges du Tarn », à Gramat (Lot).

LE MAROC à 3 jours de PARIS par Limoges-Port-Vendres-Oran

Des trains rapides partant de Paris-Quai d'Orsay conduisent les voyageurs jusqu'au quai d'embarquement de Port-Vendres.

C'est la seule voie permettant le transbordement direct du train au paquebot et ne comportant qu'une nuit en mer.

La traversée la plus courte et la mieux abritée entre la France et le Maroc, assurée par les paquebots grands rapides de la Cie de Navigation Mixte qui partent de Port-Vendres chaque lundi, le matin.

Durée du voyage. — Paris-Fez : 77 h. ; Paris-Casablanca : 88 h. (y compris une nuit de repos à Oran).

Des billets directs simples valables 15 jours ou d'aller et retour, valables 20 ou 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages sont délivrés pour Oran par les principales gares du Réseau d'Orléans ; au départ d'Oran, il est délivré des billets directs pour le Maroc.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

PAPIERS PEINTS
depuis 0 fr. 75 le rouleau
ALBUM FRANCO
LEPELTIER 78, B^e Magenta
PARIS (10^e)
Mtro : Gare de l'Est. Téléph. : Nord 30-47

Maitresses de Maison!
LISEZ la
Mode Pratique
qui concilie
ÉLÉGANCE - FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.
Un An, 52 numéros : 35 fr. Le Numéro : 0 fr. 75.

La Phosphide Garnal
MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE
Remplace agréablement et avantageusement
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de
la PHOSPHIDE GARNAL
Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIDE GARNAL
est indiqué

1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
3^o dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysies, etc., etc., etc.

Mode d'emploi :
Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la **PHOSPHIDE GARNAL**
CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

HORAIRE DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 1927

| LOCALITÉS | HORAIRE N° 1 | | LOCALITÉS | HORAIRE N° 2 | |
|----------------------|---------------------------|------------|----------------------|----------------------|------------|
| | Lundi, Mercredi, Vendredi | Matin | | Mardi, Jeudi, Samedi | Matin |
| Cahors-Gare | dép. 7h20 | arr. 19h20 | Cahors-Gare | dép. 7h20 | arr. 19h20 |
| Cahors R. P. | 7h30 | 19h5 | Cahors R. P. | 7h30 | 19h5 |
| La Capelle | 7h50 | 18h50 | Sept-Ponts | 7h40 | 18h55 |
| Trespoux | 8h5 | 18h35 | Le Montat | 7h50 | 18h45 |
| Le Colombié | 8h15 | 18h25 | Granejouls | 8h5 | 18h35 |
| Labastide-Marnhac | 8h30 | 18h10 | Bédérines | 8h15 | 18h25 |
| L'Hospitalet | 8h45 | 17h55 | Pern | 8h25 | 18h15 |
| Cézac (La Capillère) | 9h | 17h40 | Boisse | 8h40 | 18h |
| Boisse | 9h30 | 17h10 | Cézac (La Capillère) | 8h55 | 17h45 |
| Pern | 9h45 | 16h55 | L'Hospitalet | 9h10 | 17h30 |
| Bédérines | 9h55 | 16h45 | Labastide-Marnhac | 9h25 | 17h15 |
| Granejouls | 10h | 16h35 | Le Cluzel | 9h40 | 17h |
| Le Montat | 10h15 | 16h20 | Le Colombié | 9h55 | 16h45 |
| Sept-Ponts | 10h25 | 16h10 | Trespoux | 10h5 | 16h35 |
| Cahors R. P. | arr. 10h35 | dép. 16h | La Capelle | 10h20 | 16h20 |
| Cahors-Gare | | | Cahors R. P. | arr. 10h35 | dép. 16h |

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

| LOCALITÉS D'ORIGINE | LOCALITÉS DE DESTINATION | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|-----------|----------|-------------|-----------|-------------------|--------------|----------------------|--------|--------|----------|------------|-----------|------------|--------|-------------|
| | CAHORS | LACAPELLE | TRESPOUX | LE COLOMBIÉ | LE CLUZEL | LABASTIDE-MARNHAC | L'HOSPITALET | CEZAC (La Capillère) | BOISSE | PERN | BÉDRINES | GRANEJOULS | LE MONTAT | SEPT-PONTS | CAHORS | CAHORS-GARE |
| CAHORS-GARE | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. |
| CAHORS-BUREAU DE POSTE | 1 | 2 | 3 | 3 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| LACAPELLE | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| TRESPOUX | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| LE COLOMBIÉ | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| LE CLUZEL | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LABASTIDE-MARNHAC | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| L'HOSPITALET | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CEZAC (La Capillère) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOISSE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PERN | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BÉDRINES | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GRANEJOULS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE MONTAT | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SEPT-PONTS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CAHORS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CAHORS-GARE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Sens Cahors-Sept-Ponts-Le Montat, etc...

| LOCALITÉS D'ORIGINE | LOCALITÉS DE DESTINATION | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|------------|-----------|------------|----------|--------|--------|----------------------|--------------|-------------------|-----------|-------------|----------|-----------|--------|-------------|
| | CAHORS | SEPT-PONTS | LE MONTAT | GRANEJOULS | BÉDRINES | PERN | BOISSE | CEZAC (La Capillère) | L'HOSPITALET | LABASTIDE-MARNHAC | LE CLUZEL | LE COLOMBIÉ | TRESPOUX | LACAPELLE | CAHORS | CAHORS-GARE |
| CAHORS-GARE | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. | Fr. c. |
| CAHORS-BUREAU DE POSTE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SEPT-PONTS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE MONTAT | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GRANEJOULS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BÉDRINES | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PERN | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOISSE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CEZAC (La Capillère) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| L'HOSPITALET | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LABASTIDE-MARNHAC | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE CLUZEL | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE COLOMBIÉ | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| TRESPOUX | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LACAPELLE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CAHORS | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CAHORS-GARE | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Tarif des Commissions et des Messageries

| | |
|----------------|----------|
| 0 à 3 kilogs | 0 fr. 60 |
| 3 à 5 kilogs | 1 fr. |
| 5 à 10 kilogs | 1 fr. 50 |
| 10 à 25 kilogs | 2 fr. 25 |
| 25 à 50 kilogs | 3 fr. 50 |

Revellettes accompagnées... 1 fr. ; en messag., suiv. poids
Voitures d'enfants accompagn. 1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils n'ont été tentés sur les gares par le transporteur. Les colis non accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxes 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxes 3 fr. 50 avec échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1^o vente des lettres postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- 2^o réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3^o vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- 4^o réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime immédiat) ;
- 5^o émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
- 6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :

- 1^o l'expédition et la distribution des correspondances ;
- 2^o l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- 3^o le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-hèques ;
- 4^o le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- 5^o les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
- 6^o l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- c) versements et remboursements à la C. N. E. 0 fr. 10 par livret.
- d) Règlement et remplacement des livrets... 0 fr. 20 par livret.
- e) Expédition des télégrammes... 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison directe entre les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

À titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nominativement désigné (boucher, boucher, pletier, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

CAHORS, Imp. Coueslant (personnel intéressé). — 34.716

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

